



PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion	BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE Lundi 20 février 2023 en visioconférence.
Présidence :	Laurent KLIMCZAK, Président de la CRA.
Présents :	Didier VINCENT, Michel DI GIROLAMO, Michel MONNIN, Stéphane BONARDOT.
Assiste :	Fatma-Zohra KACEDALI.

Le bureau de la CRA prend les décisions suivantes en lien avec le Règlement Intérieur :

- Yohan HUOT MARCHAND remis à disposition de son district
 - Echec au test physique au rattrapage n°2 du 25 novembre 2023,
 - Justificatif d'absence au rattrapage n°3 du 28 janvier 2023 non validé par le bureau de la CRA.

En cas de renouvellement pour la saison prochaine, en application du RI de la CRA - *Titre 2, article 10*, l'arbitre sera classé dans la catégorie inférieure ou il été cette saison.

- Jean Luc BUTTEFEY remis à disposition de son district
 - Echec au test physique de la rentrée des arbitres du 03 septembre 2023,
 - Absence au rattrapage n°3 du 28 janvier 2023 non justifiée.

En cas de renouvellement pour la saison prochaine, en application du RI de la CRA - *Titre 2, article 10*, l'arbitre sera classé dans la catégorie inférieure ou il été cette saison.

- Le Bureau de la CRA gèle la saison de Jérôme LOREAU jusqu'au 30 juin 2023.
- Le Bureau de la CRA gèle la saison d'Adrien FERREIRA jusqu'au 30 juin 2023.
- Le bureau de la CRA approuve la demande d'année sabbatique de Salaheddine HAMD AOUI.

En cas de renouvellement pour la saison prochaine, en application du RI de la CRA - *Titre 2, article 10*, l'arbitre sera classé dans la catégorie inférieure ou il été cette saison.

Sont convoqués aux derniers tests de rattrapage du 28 février 2023

TESTS	NOM	CATEGORIE
PHYSIQUE	B. ES SBITI	R2
	Y. ILDIZ	AAR2
	R. SELLAQ	AAR2
	B. LECHINE	AAR2
	R. DE FREITAS	CR3
	C. JACOT	AARE
	N. COUILLAUD	RE
	Q. GUILLAUME	R2
PHYSIQUE + THEORIQUE	E. SIMON	R3
	K. VORILLION	JAL
	D. VALLEJO	AAR2
	S. ZEROUKI	JAL
	SAI RAYAN	JAL

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président,

Laurent KLIMCZAK

Le secrétaire de séance,

Michel MONNIN